BEINHEIM_Lotissement WEBER avis au titre de Natura 2000

Le projet se situe en dehors de tout site Natura 2000 et à plus de 0,7km du plus proche site (FR4211811 Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg).

L'étude d'impact déclare :

« Le site ne comprend pas d'enjeux au titre de Natura 2000 (zone de friche industrielle).

Aucune espèce visée à l'article 4 de la directive 2009/147/CE n'a été relevée lors des investigations de terrain réalisée en 2020.

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par les périmètres des deux sites Natura 2000 et se situe à 800 mètres des limites les plus proches. De plus, le projet est séparé des deux zones d'intérêt par le tissu urbain. Ainsi, d'un point de vue terrestre, la distance et l'agencement spatial du projet ne peuvent pas porter atteinte aux deux site Natura 2000.

De plus, aucun rejet spécifique n'est prévu vers l'atmosphère ni les cours d'eau.

Ainsi, il est jugé que le projet de reconversion de la friche industrielle Weber à Beinheim n'a pas d'incidence sur l'un des deux sites Natura 2000 identifiés dans les alentours du projet. »

Il est toutefois fait mention de « la présence d'une prairie à Sanguisorbe, habitat refuge de deux espèces protégées à fort enjeu écologique : l'Azuré de la Sanguisorbe et l'Azuré des Paluds dans l'emprise initiale du projet. Pour rappel, la prairie humide à Grande sanguisorbe est un habitat caractéristique des zones humides et le support d'espèces d'entomofaune patrimoniales (Azuré de la Sanguisorbe, Azuré des paluds). Il s'agit ainsi de préserver à travers un remaniement du plan de composition du projet. »

Le PMNE émet un avis favorable au projet au titre de Natura 2000 avec la prescription de préserver la prairie à Sanguisorbe présente dans la zone d'étude et de prendre toutes précautions afin d'éviter toute pollution courant travaux.